Parlons Vélo! Municipales 2020

Questionnaire pour Asnières-sur-Seine

Introduction

Nous vous proposons dans ce questionnaire d'indiquer si oui ou non vous comptez mettre en oeuvre les mesures proposées par Paris en Selle Asnières lors de la prochaine mandature si vous êtes élus.

Elles reprennent les discussions que nous avons eu lors de nos rencontres avec vous, candidats de tout bord politique ainsi que le manifeste publié sur cette même plateforme.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1:

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2:

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3:

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : les axes à aménager sont ceux qui traversent la ville et mènent à ses points d'entrée/sortie et au RER V.

Les vélos doivent pouvoir circuler en sécurité sur ces axes.

Action n°4:

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Action n°5:

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6:

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Cela permettra à tous les citoyens et en particulier aux usagers fragiles (personnes âgées, enfants, cyclistes) de circuler en toute sécurité. Cela permettra aussi d'améliorer la qualité de vie dans les rues résidentielles en diminuant la pollution auditive et la pollution de l'air.

Le trafic automobile n'y est pas supprimé mais seules les véhicules motorisés ayant vocation à circuler dans ces rues (habitants, livraison...) auront un intérêt à y aller et ces rues ne serviront plus de raccourcis.

Seuls les vélos seront autorisés à traverser ces quartiers grâce à la mise en place des doubles sens cyclables.

Action n°7:

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de

hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8:

Offrir du stationnement vélo sécurisé Mise en place d'un stationnement ambitieux à la gare d'Asnières pour favoriser l'intermodalité, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°9:

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Ne pas oublier les stationnements vélo près des écoles, collèges, lycées, équipements culturels et commerces.

Action n°10:

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Promouvoir une culture vélo

Action n°11:

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°12:

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°13:

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°14:

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Nous proposons un rappel des règles de base du code de la route (par exemple, le mètre nécessaire aux dépassements des cyclistes, l'usage du sas vélo, etc) ainsi que des sanctions liées au stationnement sur bande cyclable dans le journal de la ville.